

CHARTRE ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIQUE ÉCO-ÉVÈNEMENTIELLE *ECOCHOUET*®

Version 2022.C2 du 27.01.2022

PRÉAMBULE - OBJET DE LA CHARTRE

Notre charte de déontologie engage toutes les composantes entreprises du groupe **MP EVENT STRATÉGIE** : CUBEVENTS, LOCAPREST, LOCANAP, EVSF et MP EVENT CONSEIL.

Elle est le fondement éthique de notre action. Sa vocation première est de refléter les valeurs portées par la société *ECOCHOUET*®.



Son but est d'établir un cadre normatif et informatif des pratiques et attitudes, portées par l'ensemble des collaborateurs de l'enseigne. Elle souhaite apporter sa pierre à l'évolution des mentalités, sans obligations, sans contraintes et sans jugements. L'envie de bien faire est le gage de la pérennité des actions entreprises.

Notre charte déontologique a pour objectifs :

- De préciser les engagements et les devoirs de chaque entreprises du groupe, de nos clients et de nos fournisseurs. La charte éthique et déontologique est applicable à chaque actions et interventions, internes ou externes, industrielles ou commerciales ;
- De définir les principes fondamentaux qui doivent gouverner les réflexions et les actions quotidiennes, professionnelles et extraprofessionnelles au bénéfice de l'écologie ;
- D'aider toutes les composantes humaines à incarner l'éthique, les inspirer et les guider dans l'apprentissage du valorisé et du revalorisé pour atteindre un objectif *Zéro Déchet*,
- De donner à toutes les composantes humaines un sens à ce qu'ils peuvent faire et ne pas faire ;





- D'amener toute personne adhérente à ce principe d'œuvrer sans contrainte et avec la sensation agréable de bien faire.

Pour **ECOCHOQUET®**, la confiance est un enjeu important pour la bonne réalisation de nos ambitions écologiques et l'atteinte de notre idéal vertueux.

La présente charte expose la volonté du Groupe **MP EVENT STRATÉGIE** à faire coïncider son activité avec ses valeurs ambitieuses au service de la planète. Elle expose sa démarche quotidienne du respect minutieux environnemental dans lequel elle s'inscrit et qu'elle souhaite partager avec ses clients et fournisseurs. Chaque partenaires de **ECOCHOQUET®** s'engage à connaître et à suivre les principes de la présente charte.

ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION

Les principes de cette charte s'appliquent à :

- L'ensemble des salariés du groupe **MP EVENT STRATÉGIE**, qu'ils soient présents pour une période fixe ou de manière indéterminée ;
- Toute personne physique ou morale exerçant une activité professionnelle au sein ou à destination du Groupe **MP EVENT STRATÉGIE** ;
- Tout partenariat contractualisé pour l'obtention d'un des quatre degrés de la certification éco-événementielle **ECOCHOQUET®**.

ARTICLE 2 : INTENTIONS ET OBJECTIFS

Cette charte a pour intention de participer au changement comportemental des salariés œuvrant dans l'évènementiel, de façon simple, efficace et surtout dans un esprit « je suis content de le faire ». L'objectif étant de minimiser l'impact environnemental jusqu'à l'obtention du *Zéro Déchet*.

Chacun doit s'engager à :

- Garder en mémoire le bien-faire jusqu'à obtenir le réflexe d'un tri minutieux des différentes collectes en tous lieux et toutes circonstances ;





- Diffuser dans le sens large du terme cet esprit éco-responsable ;
- Promouvoir l'action de la certification *ECOCHOQUET®*.
- Être fort de proposition à chaque circonstances inédites ou nouvelles ;
- Adhérer au principe de la valorisation ou de la revalorisation pour un objectif *Zéro Déchet* ,
- Être acteur de la protection environnementale et favoriser la réduction de son impact négatif de ses activités sur l'environnement.

ARTICLES 3 - PARTICIPATION DE LA CLIENTÈLE, DES PARTENAIRES ET DES FOURNISSEURS

La charte déontologique éco-évènementielle *ECOCHOQUET®* n'a pas vocation à culpabiliser ses clients, ses partenaires ou ses fournisseurs, mais à participer à la prise de conscience collective des biens-faits de la valorisation et de la revalorisation.

Sur ces fondements, clients, partenaires et fournisseurs s'engagent à :

- Sélectionner autant que possible les produits pouvant être valorisés ou revalorisés ;
- Instruire leurs effectifs aux bons réflexes de tri ;
- Utiliser toutes les filières identifiées, existantes ou à venir ;
- Réduire par tous moyens appropriés la production de déchets ;
- Se tenir informé des évolutions bénéfiques à l'écologie ;
- Être sincère et honnête dans toute la démarche déontologique ;
- Inciter tous nouveaux partenaires et fournisseurs à devenir éco-responsable dans l'esprit de cette charte éthique et déontologique ;
- Prendre ses responsabilités dans la l'action permanente de son activité ;
- S'investir jusqu'à être converti à la cause.





ARTICLE 4 - ÉCOLOGIE, L'USUEL

Les activités de la société **ECOCHOUET®**, portent en elles des aspects auxquels il est impératif d'adhérer pour être en phase avec ses principes :

- **Dimension écologique** dans toutes circonstances ;
- Esprit "**développement durable**" dans toutes décisions ;
- **Éco-responsabilité** dans chaque action et dans chaque geste ;
- Faire corps avec l'esprit du "**rien ne doit être jeté**" sans valorisation ou revalorisation.

ARTICLE 5 - VÉHICULER LES INFORMATIONS

Ainsi, chacun s'engage à :

- Promouvoir en milieu évènementiel le respect de l'environnement ;
- Informer, guider, aider à la bonne pratique de l'éco-responsabilité ;
- Rassurer les nouveaux adhérents, corriger les novices et féliciter les initiatives.

